

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 OCTOBRE 2018**

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, Mme CAUNOIS, Mme CHRISTOPHE, SANDALO, ARNOULT, M. PONSOT, ROUSSELIN, THOMAS, RABY, BERHAUT.

Etaient absents excusés : Mme VOGUET procuration à M. THOMAS, Mme JANIN procuration à Mme CHRISTOPHE, M. REAL.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire  
le mardi 9 octobre 2018 à 19h00  
dans les locaux de la Mairie à CHOIGNES**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) CLECT : adoption du rapport définitif ;
- 2) Achat parcelle section ZA n°109 les Paquis Sud ;
- 3) Nomination des garants ;
- 4) Tarif du bois de chauffage 2019 ;
- 5) Travaux de voirie : chemin Martin Fosse (Bellevue) ;
- 6) Taxe d'aménagement ;
- 7) Nomination du correspondant défense ;
- 8) Association Mosaïque : convention d'utilisation ;
- 9) Association de chasse : autorisation de signature du bail ;
- 10) Comité des fêtes : subvention exceptionnelle ;
- 11) Election d'un adjoint suite à démission.

### **Points divers**

- DIA : parcelles section 096 B n°693, 743, 744, 745 sises 16 rue du Château ;
- DIA : parcelles section ZA n° 317 et 318 sises 13bis rue de Chaumont et les Paquis Sud ;
- DIA : parcelle section ZA n° 396 sise 2 rue de la Prairie.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Monsieur Jacques ROUSSELIN** est nommé secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

Elle demande également :

- le retrait du point n°11 (élection d'un adjoint) : la commune n'a pas reçu la lettre du Préfet confirmant la démission de M. José REAL ;
- le rajout d'un point à l'ordre du jour : l'exonération de la redevance des ordures ménagère, sous conditions.

Le Conseil accepte à l'**unanimité**.

#### **20181001 – Rapport définitif 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Madame le Maire rappelle le rôle de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : le rapport de la CLECT a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération et de définir les estimations des charges supportées par les communes membres. Ce rapport définitif 2018 a été voté à l'unanimité à la CLECT réunie le 18 septembre dernier. Les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, adopte le rapport définitif 2018 d'évaluation des charges transférées comprenant les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours (transfert de la gestion des zones humides du syndicat) établi par la commission.

19h13 : arrivée de Mme Isabelle ARNOULT.

#### **20181002 – Achat de terrain : parcelle section ZA n°109 sise les Paquis Sud à CHOIGNES**

Les négociations menées auprès des propriétaires de la parcelle section ZA n°109 sise les Paquis Sud à CHOIGNES pour une contenance totale de 39a 90ca, en vue de réaliser un assainissement sur le domaine communal ont abouti. Le prix de vente est arrêté à la somme de 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à la **majorité** (2 abstentions Mme ARNOULT, M. ROUSSELIN) décide de faire l'acquisition de ladite parcelle

### **20181003 – Nomination des garants pour les affouages 2018/2019**

La parole est donnée à M. Yannick THOMAS. Celui-ci rappelle qu'une partie de l'exploitation de la forêt est faite par les affouagistes de la commune. Après les avoir consultés, trois personnes se sont portées volontaires pour être garant des affouagistes. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, nomme les garants :

M. THOMAS Yannick ;  
M. BERTHAUX Denis ;  
M. VOIRIN Francis.

### **20181004 – Bois de chauffage : tarif 2018/2019**

Sur proposition du Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de maintenir le prix de vente du bois de chauffage à **5,00 € le stère** pour la saison 2018/2019.

### **20181005 – Travaux de voirie : chemin Martin Fosse (Bellevue) à CHOIGNES**

La parole est donnée à M. VIALLETEL : des travaux de voirie sont nécessaires chemin Martin Fosse (Bellevue) à CHOIGNES : la chaussée est en très mauvais état. Elle doit être restaurée afin de garantir la sécurité des riverains. Il est donc nécessaire de réaliser ces travaux pour retrouver une chaussée sécurisée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la réfection de la chaussée chemin Martin Fosse (Bellevue) à CHOIGNES dont le coût prévisionnel s'élève à 4 300,00 € HT.

### **20181006 – Taxe d'aménagement**

Madame le Maire rappelle l'instauration, sur le territoire de la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES, de la taxe d'aménagement applicable depuis 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de reconduire la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal avec un taux à 3 %, de maintenir, sur le secteur NAY de la Vendue, un taux de 5 % et d'exonérer en totalité les logements sociaux ainsi que les immeubles classés parmi les monuments historiques.

### **20181007 – Nomination d'un correspondant défense**

Sur proposition du Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal nomme M. Yannick THOMAS, « correspondant défense », par **14 voix pour**.

### **20181008 – Convention association MOSAÏQUE**

La commune a pris à sa charge le compteur EDF situé au 1 rue du château suite à la réorganisation de l'installation électrique dans les locaux des associations (ex mairie annexe et école à CHAMARANDES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre le partenariat avec l'Association MOSAÏQUE et l'autorise à utiliser le bâtiment sise 1 rue du Château pour ses répétitions et le stockage de matériel de théâtre. Le loyer sera de 163,00 € par mois, frais d'électricité compris. Une convention d'utilisation sera signée.

### **20181009 – Association de chasse : autorisation de signature de bail**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le bail de chasse avec la société de chasse de CHAMARANDES-CHOIGNES et tous documents se rapportant à ce dossier.

### **20181010 – Comité des fêtes : subvention exceptionnelle**

Considérant l'investissement engagé par le Comité des fêtes pour la préparation de la fête Napoléonienne qui s'est déroulée les 22 et 23 septembre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Yannick THOMAS ne prend pas part au vote), remet une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 3 000,00 € afin de soutenir leur action dans l'animation du village.

### **20181011 – Exonération de la redevance des ordures ménagères**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de la redevance des ordures ménagères les résidences en vente, non habitées et vides de meubles. Une attestation sur l'honneur sera fournie par le particulier avec sa nouvelle adresse.

## POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature à propos des **déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- section 096 B n°693, 743, 744, 745 sises 16 rue du Château à CHAMARANDES ;
- section ZA n° 317 et 318 sises 13bis rue de Chaumont et les Paquis Sud à CHOIGNES ;
- section ZA n° 396 sise 2 rue de la Prairie à CHOIGNES.

La parole est donnée à **M. Bernard VIALLETTEL** concernant les **travaux de voirie** :

- **Rue de Chamarandes** : L'entreprise EUROVIA poursuit les travaux : le plateau est déjà matérialisé et les écluses aussi. Des réunions de chantier ont lieu une fois par semaine. Le planning est respecté. La rue est barrée sauf riverains jusqu'au 26 octobre.
- **Rue Lamartine** : les travaux de voirie sont programmés dans la continuité du 5 au 9 novembre avec la Société EIFFAGE. Un arrêté de circulation sera établi.
- **Rue du chemin de fer** : les travaux d'assainissement, pour la partie publique, commenceront le 12 novembre pour une durée d'environ un mois est demi. Un arrêté de circulation sera également établi. Pour la partie privée, le raccordement des particuliers se fera début d'année 2019.

Les **fourreaux accrochés au pont dans la cours de l'ancienne école de Chamarandes** ont été enfouis. Une réflexion devra être faite pour le restant des fourreaux accrochés au pont. Les deux anciens lampadaires accrochés au pont vont être démontés et seront remplacés par un nouveau lampadaire dans la cours de l'ancienne école.

Paquis Haut : la **pose des lampadaires** sera bientôt terminée.

20h18 : arrivée de Mme Claude VOGUET

La commune est toujours en attente de la **démolition des poteaux en béton** suite aux travaux d'enfouissement de la ligne HTA de la société ENEDIS.

M. THOMAS informe l'assemblée : **16 affouagistes** se sont inscrits cette année. La réunion est prévue vendredi 12 octobre à 18h00.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion de Conseil Municipal  
le jeudi 22 novembre 2018 à 19h00

Le Maire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Bernadette RETOURNARD

